

## Commission Culture, Patrimoine et Actions Éducatives

Présents : Maurice Aigoin, Annie Lauze, J.P. Allier, Alain Louche, Fanny Berder, Evelyne Saint Martin, Muriel Fouquart, Robert Benoit

1 . Avant de passer à l'ordre du jour, un point sur le programme « spectacles vivants » 17/18 en cours de réalisation :

- « La nuit des camisards » au Plan de Fontmort, 27 juillet 17. Reste à solder le reliquat (déficit billetterie + droits d'auteur). Dialogue en cours avec les « Amis de la nuit des camisards ».
- Programme « Cratère » : aide obtenue auprès de deux de nos élus départementaux (Aigoin et Manoa). Premier évènement jeudi 19/10 StMichel/Le Collet
- Programme « Scènes Croisées » : premiers spectacles réalisés (Pont de Mvt et Ste Croix, 29 et 30 septembre)
- Financement : pour un coût global prévu de 8 700 € (hors « Nuit des camisards ») 5200 € proviennent des dépenses de subventionnement non consommées en 17 et 3500 € de l'aide des élus départementaux.
- Il semble souhaitable de prévoir un volume de financement de cet ordre (de 8 à 10 000€, en année pleine, de saison à saison) pour le soutien au spectacle vivant sur nos territoires.

2 . Contrat éducatif local :

Bilan 2016/2017 : juxtaposition et addition des actions portées par les trois anciennes COM. Une contribution communautaire de quelque 34 000€ (40 000 prévus) pour une dépense globale de 230 000€ (247 000 prévus), contre 16 500€ pour les communes, 7700€ pour le département, 8000€ pour l'Etat, 10 000€ pour la CAF ; et 85 000€ pour les associations, 59 000€ pour les familles.

Les fiches d'évaluation ont été rassemblées en temps voulu ; par contre certaines fiches projets tardent. Point définitif sur le contrat 17/18 début novembre seulement.

Une enveloppe globale de 40 000€ inscrite au prévisionnel de la COM devrait suffire à satisfaire les besoins de financement.

Une règle commune est adoptée pour les projets « écoles » et « collèges » : somme globale de équivalente à 26€ par élève et 35€ par collégien.

Auxquels s'ajoutent les actions périscolaires proposées par les associations pour lesquelles la règle du plafonnement de la subvention à hauteur de 20 % de la dépense globale n'est pas retenue ; la référence aux 20 % vaut cependant comme repère, les dépassements éventuels pouvant être traités au cas par cas.

3 . Écoles de musique :

- le mode de subventionnement de la fédération des écoles de musique retenu est celui qui avait cours dans la com Hts Gardons, l'aide aux inscrits adultes relevant des subventions à l'association et non du Contrat Educatif.
- il est proposé que la COM adhère à l'École Départementale, qui assure l'éducation musicale sur le territoire de l'ancienne com Cévennes/Lozère. La COM assurera une aide aux élèves équivalente à celle qui bénéficie aux élèves de la Vallée Longue, du Calbertois et de la Vallée Française. Les communes seront mise à contribution pour compléter le subventionnement à due proportion.

4 . Critères de subventionnement des associations « d'intérêt communautaire »

La COM, dont les ressources en la matière sont limitées (enveloppe de 26 000€ à dégager dans le prévisionnel?) doit chercher à concentrer ses aides sur les structures associatives qui maillent le territoire, dont les activités concernent des bassins de vie étendus et qui sont partenaires habituels des acteurs culturels principaux. Idem pour les associations qui portent des projets événementiels récurrents et rayonnants.

L'idée étant de préserver le rôle des communes dans l'animation culturelle et festive et le soutien aux associations et aux évènements locaux.

Il nous reste à dresser la liste de ces structures en veillant aux équilibres territoriaux : pour chaque bassin de vie les membres de la commission sont les mieux placés pour proposer ces structures (foyers ruraux ou équivalent ayant prouvé leur implantation et leur capacité de mobilisation).

Adresser ces suggestions à [benoitr48@gmail.com](mailto:benoitr48@gmail.com)

## 5 . Bibliothèques

- De nombreuses communes et deux des anciennes com ont déjà engagé des politiques de soutien à la lecture publique et esquissé une mise en réseau des bibliothèques communales. Ce avec l'aide de BDP et, en Vallée Française, en s'appuyant sur une employée de la communauté.

- Il s'agit maintenant d'étendre et d'harmoniser ce réseau sur l'ensemble du territoire communautaire en encourageant les initiatives déjà prises (blog en construction) et en sollicitant les conseils de la BDP et de la DRAC Montpellier (rencontre à organiser avec Valerie Travier et Ghislaine Domenech). Dans cette perspective il serait bon que les communes qui ne possèdent qu'un point de dépôt BDP, sans salle de lecture, expriment leur intentions.

## 6 . Itinéraires mémoriels : l'entretien, la remise en état des plaques et stèles relève de la compétence de la COM. Un recensement des besoins est en cours. Contact a été pris avec l'ONF maître d'oeuvre de certains des sites.

La réunion de la commission est suivie de celle du CEL.

R.B.